Délégation Ile-de-France Villejuif
Service des Ressources Humaines | 10 janvier 2024

Aide à la rédaction d'une convention de stage

****

I. Informations générales

- La signataire de la convention est Marie-Hélène Papillon, Déléguée régionale. Le directeur d'unité n'est pas habilité à signer les conventions.
- La durée maximale d'un stage est de 132 jours sur une même année universitaire.
- La durée de travail hebdomadaire maximale est de 35 heures.
- Les congés des stagiaires sont non payés. En cas d'absences ou interruption de stage, il faut communiquer les dates d'absences ou bien un calendrier.

II. Informations à indiquer sur la convention de stage

Dans la partie « Organisme d'accueil »

Nom : CNRS – Délégation Ile-de France Villejuif
Adresse : 7 rue Guy Moquet – 94800 Villejuif
Représenté par : Marie-Hélène Papillon, Déléguée régionale
Service dans lequel le stage sera effectué : IPGP + nom de l'équipe
Tel : 01 83 95 78 23 / 01 49 58 33 00
Email : stages@ipgp.fr / dr01.accueil.villejuif@crns.fr

Dans la partie liée à la gratification de stage

indiquer le montant mensuel à savoir 659.76 € et non le montant horaire

Dans la partie liée aux absences

Indiquer « Pas de congés payés ».